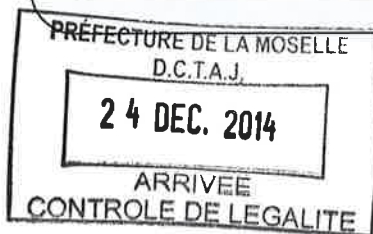


**Commune de SILLY SUR NIED**8 rue de l'Ecole  
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

**Séance du 17 décembre 2014 à 19h00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

**N° de délibération**  
D2014-09-04**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 14
- Absents exc. 1
- Absents 0
- Votants 15

**Date de convocation**  
11 décembre 2014**Objet**  
**Création d'un poste à durée déterminée****Date d'affichage**  
18 décembre 2014**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	M. MARION J.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme BOULANGE R.
Mme PIQUEMAL A.	M. GIRARD G.	Mme DAUMAIL M.
M. MULLER J.-M.	M. FALLITO G.	M. MARTIN M.
Mme MARTIGNON S.	Mme PREVOT N.	

**Etaient excusés :**

Mme CAISSUTTI Claudie : Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas

**Création d'un poste à durée déterminée  
Remplacement temporaire de M. Stéphane FERRY**

Monsieur le maire indique à l'assemblée que Monsieur Stéphane FERRY, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, a posé des congés pour la période du 25 décembre 2014 au 4 janvier 2015 inclus.

Il s'avère nécessaire de le remplacer en son absence afin d'assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration et l'entretien de la voirie (déneigement ...).

Monsieur le Maire propose donc de créer un poste à durée déterminée pour la période du 25 décembre 2014 au 4 janvier 2015, à raison de 10 heures de travail par semaine.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

1. La création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à durée déterminée et à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 10 heures (10/35<sup>ème</sup>), du 25 décembre 2014 au 4 janvier 2015 inclus.
2. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à Silly-sur-Nied, le 17 décembre 2014

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

Signature et cachet